



Documents requis pour les ressortissants afghans

1. Demande de regroupement familial

- ❖ Veuillez soumettre tous les documents dans l'ordre indiqué et ne pas les agraffer ensemble

Pour le demandeur principal (époux de l'hôte)

- Passeport actuel et précédent, utilisé ou non pour voyager
- Remplir le „*Questionnaire for applicant*“ pour la vérification des documents inclus 1 photo
- Certificat de naissance / Carte d'enregistrement de la naissance (original + traduction anglaise) ^{1 + 2}
Emis par le Ministère de l'Intérieur, Population Registration Directorate PRD
- Nikah Khet & Marriage Certificate Booklet (original + traduction anglaise) ¹
Enregistré auprès de la Estra Mahakma (Cour Suprême)
- Tazkira du demandeur (original + English translation) ¹
- Tazkira des parents du demandeur (photocopies + traduction anglaise) ¹
- Police certificate ^{1 + 2}
- Preuve de résidence en Afghanistan émis par une Municipalité afghane ou permis de résidence / carte d'identité émis par une autorité pakistanaise (PoR) ²
- Affidavit du demandeur légalisé par un notaire public ²
Sur son état civil avant le mariage mentionnant "single, married, divorced or widowed"
- Photographies du demandeur et de l'époux
Cérémonie de mariage, invites, du couple avant et après le mariage
- 3 x Formulaires de demande de visa national D pour chaque personne (incl. enfant(s))
- 4 x Photographies de type passeport sur fond blanc

For the host living in Switzerland

- Photocopies du permis de séjour/établissement (B, C ou N) et passeport ou du passeport suisse
- Certificat de domicile ²
- Certificat de naissance / Carte d'enregistrement de la naissance (original + traduction anglaise) ^{1 + 2}
Emis par le Ministère de l'Intérieur, Population Registration Directorate PRD
- Tazkira (original + English translation) ¹
- Certificat individuel d'état civil (uniquement pour les Suisses) ²
- Questionnaire complémentaire: „*Additional Questionnaire*“

¹ attesté/légalisé par le Ministère des affaires étrangères

² pas daté de plus de six (6) mois après l'émission

➤ Seulement nécessaire si un/des enfants est/sont concerné(s)

- Certificat de naissance / Carte d'enregistrement de la naissance (original + traduction anglaise) ^{1 + 2}
Inclus le lieu de naissance exact et mentionnant le nom des deux parents
- Tazkira (original + traduction anglaise) ¹
- Jugement concernant la garde des enfants mineurs si les parents sont divorcés ou séparés (Original légalisé + traduction anglaise) ¹
- Photocopie des certificats d'études
- Passeport actuel et précédent, utilisé ou non pour voyager

➤ Seulement nécessaire si le demandeur est divorcé / séparé / veuf

- Nikah Khet du/des mariage(s) précédent(s) (original + traduction anglaise) ¹
- Certificat de divorce de la cour (original légalisé + traduction anglaise) ¹
- Jugement de divorce de la cour (original légalisé + traduction anglaise) ¹
- Certificat de décès pour de l'époux précédent ¹
- Photographies du demandeur et de(s) l'époux précédent(s)
Cérémonie de mariage, invites, du couple avant et après le mariage

2. Préparation de mariage

- ❖ Veuillez présenter les mêmes documents que sur la liste de regroupement familial à l'exception du Nikah Khet
- ❖ Veuillez noter que nous vous demanderons de remplir des formulaires spécifiques à l'ambassade
- ❖ Photographies du couple avant le mariage ou pendant la cérémonie des fiançailles

Prix

Service	Prix
Vérification des documents	CHF 1'000.00
Préparation de mariage	CHF 1'200.00
Traducteur (pour chaque rendez-vous)	PKR 6'000.00

- ❖ Les frais sont à payer en roupies pakistanaises et en espèce au moment du rendez-vous
- ❖ Les émoluments pour les demandes de visas ne sont pas inclus

Informations additionnelles

- ❖ Les rendez-vous sont obligatoires. Pour réserver, veuillez nous contacter (islamabad.ziv@eda.admin.ch)
- ❖ Si le demandeur ne parle pas Anglais ou Urdu, veuillez-nous le communiquer au moment de la prise de rendez-vous afin que nous puissions organiser un interprète
- ❖ Les documents doivent être soumis de **façon personnelle à l'Ambassade** d'Islamabad
- ❖ Les demandes sont seulement acceptées **si tous les documents sur la liste sont présents. Veuillez à préparer TOUS les documents énumérés dans la liste de contrôle. Les demandes auxquelles il manque des documents seront rejetées et il faut s'attendre à un long délai d'attente pour le rendez-vous de suivi.**
- ❖ Aucune information sur le dossier ou sur le cours de la procédure n'est donnée par téléphone
- ❖ La vérification des documents prend au moins **8 à 10 mois**

¹ attesté/légalisé par le Ministère des affaires étrangères

² pas daté de plus de six (6) mois après l'émission